



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GMAT	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
17 oct	le désert	santier de cote belle		2		hélicoptage de matériel
17/10	le désert	Cabane de cote belle				mutualisé avec la charge ONF (eau) pour l'élevage r/ Bénétou

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE : Secteur du Valbonnais

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° modifiée

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND